



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5214

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et le Figaro dans le cadre de l'exposition Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer..., du 30 novembre 2019 au 8 mars 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5214 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LE FIGARO DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DRAPE, DEGAS, CHRISTO, MICHEL-ANGE, RODIN, MAN RAY, DÜRER., DU 30 NOVEMBRE 2019 AU 8 MARS 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon conserve un dessin exceptionnel d'Albrecht Dürer étudiant un pan de draperie. Cette étude minutieuse révèle comment la souplesse d'un tissu se prête à une infinité de plis, soulignés par des jeux d'ombres et de lumières. Comment une draperie est-elle mise en place ? Pour quelles raisons ce motif perdure-t-il jusqu'à aujourd'hui ? Comment expliquer son pouvoir de fascination ?

Ce sont les questions que l'exposition, *Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer...* entend poser, dans le dessein d'entrer dans la « fabrique » de la draperie et de se placer au plus près du geste artistique. En montrant les étapes d'élaboration d'une draperie, le visiteur découvrira les pratiques singulières des artistes depuis la Renaissance jusqu'au XXI^e siècle. Le dessin est au cœur de l'exposition tout en étant confronté à d'autres techniques. À travers ce médium, le public est comme amené à l'intérieur des ateliers d'artistes les plus remarquables tels que Nicolas Poussin, Gustave Moreau ou Ingres. Le travail de dessinateurs moins connus est aussi mis à l'honneur. Avec l'invention de nouveaux médiums artistiques comme la photographie, l'élaboration patiente d'une draperie semble appartenir à un régime esthétique révolu. Pourtant, des artistes comme George Grosz, Fernand Léger ou Gino Severini continuent de travailler ce motif. Pour certains artistes contemporains, la draperie reste un défi : celui de donner à voir la texture du tissu et le détail des plis. Pour d'autres, elle est porteuse d'une dimension sociale, anthropologique et politique. Ernest Pignon-Ernest ou encore Mathieu Pernot inscrivent quant à eux leurs œuvres dans le sillage d'une « survivance » de la draperie à travers le temps.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, la société Le Figaro a contacté la Ville de Lyon. Elle souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Cette société a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Le Figaro	<p>- Un espace publicitaire print d'1/2 page quadri dans le Figaroscope entre le 30 novembre et le 1er janvier 2020.</p> <p><u>Valorisation : 12980 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>- positionner le logo du Figaro sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les affiches de l'Exposition • Les cartes postales • Les dossiers de presse imprimés et la version en ligne • Insertions presse • Signalétique de l'Exposition aux abords du musée • Un lien vers le site du partenaire depuis le site du musée • Les cartons d'invitation à la soirée de vernissage. • Les cartons d'invitation à « l'avant-première » de l'Exposition. • Les cartons d'invitation valables « le jour de votre choix ». <p>Valorisation : 12 500 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p> <p>- 20 invitations pour 2 personnes à la soirée de vernissage de l'exposition Valorisation : 480 € non soumis à TVA</p> <p><u>Valorisation : 12 980 € dont 480 € non soumis à TVA et 12500 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, tableau des contreparties offertes par la Ville de Lyon, lire :

- lire :

« - positionner le logo **du Figaro** sur les documents de communication suivants : »

- au lieu de :

« - positionner le logo **de Télérama** sur les documents de communication suivants : »

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et la société Le Figaro dans le cadre de l'exposition *Drapé, Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer...* du 5 novembre 2019 au 8 mars 2020, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses correspondantes, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2019, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETDRAPE, LC : 96538.
- 4- Les recettes correspondantes, seront imputées sur les crédits du budget principal 2019, nature 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETDRAPE, LC : 99400, LC : 101268.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER